



Reprises de terre en vu de les exploiter Bail rural ou pas ?

Par **wmika**, le **23/01/2014** à **17:52**

bonsoir mon pere a herité de son pere 2 hectare de terre cultivé par mon oncle suite a d'ancienne brouille familiale nous ne savons pas si il existe ou pas un bail écrit verbal.....

ma premiere question est de savoir si il existe un bail entre mon grand pere et mon oncle celui ci continu ou pas apres la succession ?

ensuite comment savoir si il existe ou pas un bail la date de prise d'effet ?

depuis 2007 mon pere sans contact avec mon oncle perçoit les fermages

etant jeune agriculteur j'aimerais recuperer ces terres comment faire ??? recomandé 18 mois avant le terme du bail ...mais oui on ne connait pas la date du debut a moins que ce ne soit le premier fermage de 2007 que l'on prend en consideration
d'avance merci de vos reponses

Par **radishjeans**, le **23/01/2014** à **19:57**

Je vous invite à consulter un notaire

Par **wmika**, le **23/01/2014** à **20:46**

bien merci